

**Séance ordinaire du  
4 mai 2015**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieux et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot et David Leblanc.

Monsieur le conseiller Francis Rodrigue est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-05-47**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015**

**Attendu que** les photocopies du procès-verbal du 7 avril 2015 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-05-48**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2015**

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois d'avril 2015 au montant de 69 770,80 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2015 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-05-49**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AVRIL 2015**

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'avril 2015 au montant de 109 191,68 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2015 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la période de questions.

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET COMPARATIFS AU 31 MARS 2015**

Le directeur général dépose les états financiers et comparatifs au 31 mars 2015.

## **PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015**

**Considérant que** la semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prendre une pause, dégager votre esprit! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

**Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**Considérant que** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**Considérant qu'il** est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**En conséquence**, je Francis St-Pierre, maire de Saint-Anaclet-de-Lessard, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

**RÉS. 2015-05-50**

## **AUTORISATION À L'UTILISATION DES CHEMINS MUNICIPAUX**

**Attendu que** le Tour de la relève internationale de Rimouski est à organiser sa sixième édition pour le mois de juillet 2015;

**Attendu que** le tracé prévoit l'emprunt des rues Principale, Gare et le rang 3 Est;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'accorder l'autorisation d'emprunter les routes municipales au Tour de la relève internationale de Rimouski pour les 9 et 11 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-05-51**

## **APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD**

**Attendu que** les états financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard ont été déposés;

**Attendu que** les vérificateurs confirment que le système comptable est fidèle et conforme au plan comptable de la Société d'habitation du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'entériner les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-05-52**

**PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER LES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que le maire, le directeur général ou son adjoint soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et sans restreindre de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le directeur général ou son adjoint exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sous de ceux que les représentants pourraient autrement détenir

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-05-53**

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX POUR LA TECQ-2014-2018**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés, mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-05-54**

**TRANSFERT DU TRANSPORT ADAPTÉ À LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE**

**Attendu que** la Municipalité offre depuis 2010 le transport adapté en collaboration avec Taxi 800;

**Attendu que** la MRC offre le même service depuis 2014 et que cela crée une double gestion pour un même service;

**Attendu que** nous jugeons que les citoyens de Saint-Anaclet-de-Lessard seront tout aussi bien desservis avec la MRC Rimouski-Neigette;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec d'annexer notre service de transport adapté à celui de la MRC Rimouski-Neigette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2015-05-55**

**APPUI AU COMITÉ DE PARENTS**

**Attendu qu'**un comité de parents a été formé afin d'éviter que des enfants de la maternelle de l'école des Sources ne soient transférés à Rimouski en 2015-2016;

**Attendu que** le Conseil municipal appuie le comité de parents;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de demander à la Commission scolaire des Phares de tenir compte de l'opinion des parents et du bien-être des enfants et de tout faire ce qui est en son pouvoir pour les garder à l'école des Sources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Francis St-Pierre, maire

\_\_\_\_\_  
Alain Lapierre, directeur général